



Standard Général : 04 67 33 67 33
Site Internet : www.chu-montpellier.fr

Préservation de fertilité non médicale

Hôpital ARNAUD DE VILLENEUVE
371, av. du Doyen Gaston GIRAUD
34295 Montpellier Cedex 5

Responsable d'Équipe Médicale
Dr Tal ANAHORY

Médecine de la Reproduction

Coordonnatrice de la préservation
de fertilité non médicale
Dr Charlotte MAURIES

Tél. : 04 67 33 64 82 - Fax : 04 67 33 70 14
gyneco-obst-repro@chu-montpellier.fr

Praticiens Hospitaliers
Dr Tal ANAHORY
Dr Sophie BRINGER-DEUTSCH
Dr Cécile BRUNET
Dr Marie DUPORT-PERCIER
Dr Charlotte MAURIES
Dr Claire VINCENS
Dr Emmanuelle VINTEJOUX

MCU-PH
Dr Noémie RANISAVLJEVIC

Chef de Clinique-Assistant des Hôpitaux
Dr Alexandre CARRE
Dr Traïcie DERVIN
Dr Ségolène LE BRIS
Dr Irma ZUNA

Service de Biologie de la Reproduction

Chef de service
Pr Samir HAMAMAH
Responsable de la Préservation de
fertilité non médicale

Dr Margaux ANAV
MCU-PH Dr Sophie BROUILLET
Praticiens Hospitaliers
Dr Margaux ANAV
Dr Alice FOURNIER

Chef de Clinique-Assistant des Hôpitaux
Dr Aneta ANDREEVA
Dr Fatima BARRY
Tél. : 04 67 33 64 04 - Fax : 04 67 33 62 90
secbdr@chu-montpellier.fr

Secrétariat de préservation de la fertilité non médicale

Mme Claire REYNIER
Tél. : 04 67 33 64 82 - Fax : 04 67 33 66 51
gyneco-obst-repro@chu-montpellier.fr

Sage-Femme responsable

Mme Malvina AZOULAY
Tél. : 04 67 33 64 26 - Fax : 04 67 33 68 91
sf-mdr@chu-montpellier.fr

Infirmière Médecine de la reproduction
Mme Blandine LAUWICK

Psychologue
Mme Sarah BARRAU
Tél. : 06 74 73 13 90
sarah.barrau@chu-montpellier.fr

Chère Madame,

Vous allez être reçue en hôpital de jour (HDJ) de préservation de la fertilité. Afin de faciliter votre prise en charge, voici quelques préconisations et rappels.

1/ Vous pouvez télécharger l'**application « WISTIM »** dès la sortie de votre échographie (cf flyer remis). Cet outil est primordial lors de la tentative, il faudra le consulter tous les jours, afin de limiter les erreurs de traitements et d'oubli.

2/ Pour faciliter votre programmation, merci de bien vouloir préparer et noter pour les 3-4 mois suivant votre HDJ :

- La date de vos dernières règles, et les prochaines à venir selon votre cycle ou votre contraception
- Vos contraintes professionnelles et personnelles vous rendant indisponible pendant les 2 semaines de traitement (stimulation et ponction)
- Vos voyages à l'étranger (si pays à *risque Zika* (cf liste sur notre site internet), la tentative doit avoir lieu 2 mois après le retour)

En effet, la programmation établie en HDJ ne pourra pas être modifiée plusieurs fois (sauf indication médicale), il faut donc être sûre de vos contraintes pour ne pas devoir la refaire.

3/ Il vous sera remis lors de la consultation avec la gynécologue un **fichier CERFA de prise en charge à 100%** : il faut remplir la partie en haut sous votre nom et **envoyer TOUS les 4 feuillets à votre CPAM**. Pour en garder une trace, vous pouvez le prendre en photo ou faire une copie avant de l'envoyer.

4/ Vérifiez que vous avez bien pris à l'issue de l'HDJ le **RDV post tentative** avec votre gynécologue (2 à 4 semaines après la date théorique de ponction), soit en visio (secrétariat : 04 67 33 64 82), soit en présentiel (Doctolib ou secrétariat).

5/ Pour toute question résiduelle, nous vous invitons d'abord à consulter tous les documents explicatifs remis lors de l'HDJ puis notre site internet : <http://www.chu-montpellier.fr/fr/fiv/>
Seulement si vous n'avez pas trouvé la réponse, vous pouvez alors solliciter l'équipe par mail.

6/ La seule chose qui vous restera à faire est d'envoyer le **mail pour indiquer le 1^{er} jour de vos règles** comme convenu avec la sage-femme ou l'infirmière et, à partir de là, nous vous donnerons toutes les consignes au fur et à mesure (par mail ou Wistim).

**Merci de nous aider à faciliter votre prise en charge.
Nous vous souhaitons une tentative sereine et fructueuse !**

Dr Charlotte Mauriès
et toute l'équipe de l'HDJ de préservation de fertilité